



## Formation « La gestion du temps et des priorités »

**Date :** Jeudi 8 octobre 2020  
**Horaire :** 9 h à midi (incluant une pause de 15 minutes à chaque heure)  
**Plateforme :** Formation virtuelle offerte via la plateforme Zoom  
**Durée :** 3 heures

**Formateur :** Éric Robidoux, formateur spécialisé en vente et en service à la clientèle, reconnu pour son approche pédagogique énergique et son charisme. Il est spontané, sait communiquer ses connaissances avec humour et enthousiasme. Ses formations sont vivantes, truffées de mises en situation et de conseils pratiques.

**Coût** (prix par participant)

**Membre :** 110\$ + taxes  
**Non membre :** 200\$ + taxes

**Profitez d'un rabais de  
20\$ en vous inscrivant  
avant le 1<sup>er</sup> octobre!**

### La gestion du temps et des priorités

Cette formation a pour objectif de comprendre la gestion des priorités et développer une bonne maîtrise du temps de travail. Peu importe l'outil utilisé (agenda papier, agenda électronique ou logiciel de courriels), les concepts enseignés sont transposables et permettent aux participants d'optimiser leur temps de travail.

Le contenu présenté sera adapté aux participants, indépendamment du niveau hiérarchique de l'individu et du secteur d'activités. Que vous soyez un employé de bureau ou un employé de terrain, un travailleur d'usine, un gestionnaire ou chef d'entreprise, la gestion des tâches et des priorités quotidiennes est un concept à développer et à maîtriser. Une bonne gestion des tâches quotidiennes a un impact fort sur la maîtrise de notre temps de travail. Comment gérer votre temps, vos priorités tout en conciliant le travail et la vie personnelle ? Voilà des questions qui seront répondues dans le webinaire. Les notions enseignées seront également utiles dans la vie privée des participants.

### **Thèmes abordés :**

- Les chronophages
- L'échelle des priorités
- L'art de déléguer
- La différence entre un projet et une tâche

**« Cet atelier développe les habiletés du gestionnaire à mieux gérer son temps et à distinguer les tâches à déléguer. L'atelier aborde aussi les trucs pour former, coacher, observer, donner de la rétroaction et encourager les employés afin qu'ils soient mieux outillés et plus performants. » - Éric Robidoux, formateur**

## Participants ciblés

Toute personne souhaitant optimiser sa gestion du temps et de ses priorités.

**Inscrivez-vous dès maintenant, les places sont limitées. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :**

Véronique Déry

Coordonnatrice – Synergie V-S

Téléphone : 514-716-9346

Courriel : [veronique.dery@synergie-vs.ca](mailto:veronique.dery@synergie-vs.ca)

**No d'agrément Emploi-Québec : 0056639**

***\*Aucune annulation dans les trois jours ouvrables avant l'activité.***

## DES FORMATIONS DE HAUTE QUALITÉ POUR GESTIONNAIRES

### ICI-MÊME DANS LA RÉGION!

#### **À QUI S'ADRESSENT NOS FORMATIONS ?**

La mission de Synergie Entreprises-Emplois Vaudreuil-Soulanges est ***d'attirer, développer et conserver une main-d'œuvre de qualité dans la région***. Les formations s'adressent exclusivement aux membres de notre association : gestionnaires RH, conseillers RH, superviseurs, chefs d'équipe, généralistes, etc.

Toutefois, certaines formations sont particulièrement destinées aux généralistes en ressources humaines alors que d'autres s'adressent aux professionnels RH de plus haut niveau. ***Grâce au soutien financier de Services Québec, nous sommes en mesure de vous offrir des formations de qualité ici-même dans la région.***

#### **TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES MEMBRES**

Le **tarif « membre »** s'applique aux entreprises membres de notre association. Le **tarif « non-membre »** s'applique aux autres participants.

#### **À PROPOS DES FORMATEURS**

La plupart des formateurs donnent des formations à ***l'Ordre des conseillers en ressources humaines du Québec*** – les heures de formation sont ainsi reconnues par l'Ordre.

#### **LOI DU 1 %**

Synergie est un organisme formateur accrédité par Emploi-Québec (**N° d'agrément : 0056639**), nos formations sont admissibles en vertu de la loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.